



COMMUNE DE GENNES	DELIBERATION
<p><i>Nombre de Conseillers :</i> <i>En exercice : 12</i> <i>Présents : 8</i> <i>Votants : 9</i></p> <p><i>Date de convocation :</i> <i>09/05/2025</i></p> <p><i>Date d'affichage :</i> <i>19/05/2025</i></p>	<p>Le quinze mai deux mille vingt-cinq à vingt heures, le Conseil municipal, convoqué légalement, s'est réuni à l'Espace de la Combe d'Argent</p> <p>Membres présents : Dominique HENRY, Michel JANNIN, Jean-Michel LHOMMÉE, Carine PARRENIN, Anne-Sophie PARRIAUX, Laurent ROPERS, Agnès SANCEY-FOURNEROT, Jean SIMONDON</p> <p>Membres excusés : Jérôme VILLEQUEZ, procuration à Dominique HENRY</p> <p>Membres absents : Philippe GENILLOUX, Alicia MAGGI, Thomas MOUGIN,</p> <p>Participait également : Audrey CHOUFFE, Secrétaire de mairie</p> <p>Secrétaire de séance : Jean-Michel LHOMMÉE</p>

➤ **250502 : Recrutements en emplois saisonniers 2025**

Le maire indique qu'un surcroit de travail pendant la période d'été, notamment pour le désherbage et le nettoyage des rues du village et une aide à l'enlèvement des pavés qui se situent dans la cour de l'école maternelle, rend utile le recrutement de deux agents techniques temporaires durant deux semaines, dans la période du 7 au 18 juillet. Comme ces dernières années, ce travail en CDD pourrait être proposé en priorité à des jeunes du village.

Ce désherbage manuel permet d'éviter le recours à tout produit phytosanitaire pour l'entretien des espaces communaux. Ce travail peut être complété par d'autres tâches d'accompagnement des travaux des agents communaux, en fonction des besoins sur cette période.

Le conseil municipal, considérant la nécessité d'effectuer ces recrutements, décide unanimement de publier une offre d'emplois temporaires et de conclure des Contrats à Durée Déterminée à titre d'adjoints techniques pour ces périodes. Il charge le maire d'effectuer les démarches en ce sens.

Le maire
Jean SIMONDON

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
L'original est signé par les membres présents.
Copie certifiée conforme.

Acte rendu exécutoire par transmission en Préfecture